



8 rue Auguste Rey
95390 Saint-Prix

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 Décembre 2007 A la Mairie de Saint-Prix

OBJET DE LA REUNION :

Présentation par la Mairie aux associations du Vieux Village de l'avant-projet des travaux de requalification de la rue Auguste Rey

PRESENTS :

Pour la Mairie :

Jean-Pierre ENJALBERT
Daniel ROUSSEL

M. CASELLA
M. MARRADES

Pour EGIS : M. TARONI (maître d'œuvre)

Pour les Amis du Vieux Village :

Laurent NEVEU
Jean-Pierre LECHEVIN

Marc LECOMTE
Thierry VILLELA

Catherine ALPERIN
Jean-Claude LEBLOND

Pour l'Association de Défense du Vieux Saint-Prix :
M. FROMAGEOT

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LA RUE AUGUSTE REY PAR LA MAIRIE ET EGIS

Les travaux entrent dans le cadre du Contrat Régional, dont la première phase concernait la maison de l'enfance et la deuxième phase, les travaux de la rue Auguste Rey et le préau de l'école Gambetta.

La partie de voirie déjà réalisée entre la Place de la Croix et la rue de Rubelle fait partie d'un autre financement.(PANS DDE) Le traitement est différent de ce qui est envisagé pour la suite de la rue car cette partie est en double sens mais les matériaux sont similaires.

Des parkings supplémentaires sont à l'étude rue de l'Explorateur Delaporte et rue Maignan Larivière sur le terrain du « labo COOP » mais en dehors du Contrat Régional.

L'opération pour le reste de la rue Auguste Rey jusqu'à la rue du Château de la Chasse est au stade d'Avant-projet, qui est présenté aux associations.

La Mairie précise que le projet concerne la rue (domaine public) dans son tracé actuel sans modification d'alignement.

Le maître d'œuvre indique avoir eu la volonté de répondre en priorité aux nouvelles normes concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (largeur de trottoir 1m40), tout en conservant la vingtaine de places de stationnement nécessaires aux riverains .

Mais il précise toutefois que du fait de l'étroitesse de la rue, il sera difficile de conserver cette largeur de trottoir sur toute la longueur de la voie.

La rue a 2 traitements différents selon les zones.

Entre les rues de Rubelle et Reinebourg :

Le parti d'aménagement qui a été privilégié est l'aménagement d'une zone « 30 km/h » sans dénivelé entre les trottoirs et la chaussée.

Les trottoirs seront traités en pavés en grès sciés et la chaussée d'une largeur de 3m, en enrobé noir.

La protection des piétons est prévue par des potelets métalliques qui seront posés au fur et à mesure, en fonction de l'observation de la vie de la rue.

Le stationnement des véhicules se fera du côté droit de la rue dans le sens de circulation sur toute la longueur (moins d'entrées de maisons), les emplacements ne seront pas matérialisés au sol.

Exemples de traitement présentés par EGIS:



Pour l'assainissement, l'ensemble des eaux pluviales des maisons actuellement déversé des gouttières dans les caniveaux sera repris par le réseau.

Un caniveau central est prévu sur la chaussée. A l'occasion des travaux d'enfouissements, le sablon enlevé a été remplacé par du gravier (drain) pour capter les eaux de source qui passent sous la rue et ainsi pérenniser l'ouvrage.

La Mairie a fait alimenter avec ces eaux captées, le bassin situé devant le « temple d'Amour » dans la rue des Marronniers.

Dans le cadre de l'avant-projet, la Mairie prévoit l'installation d'une autre fontaine sur la rue Auguste Rey à proximité de l'escalier descendant sur l'allée des Marronniers, et alimentée aussi par les sources. Cette fontaine avait été achetée en même temps que celle de la Place de la Fontaine aux Pèlerins.

Entre les rues de Reinebourg et du Château de la Chasse :

Sur ce tronçon, il est prévu des trottoirs en béton désactivé (aspect blanc), une chaussée de 4m90 en enrobé avec 2 caniveaux latéraux.

Les bateaux de cette zone seront en pavés de grès sciés.

Le tracé de la rue pourrait être modifié au droit de Massabielle avec la création d'une zone de stationnement sur le trottoir opposé. Cette zone reste toutefois à l'étude.

Le carrefour Reinebourg / Auguste Rey est modifié pour casser la ligne droite et obliger les véhicules à marquer le stop.

PLANNING DES ETUDES ET DES TRAVAUX :

Phase PROJET prévue remise par EGIS le 15 Janvier.

Le projet sera affiché en Mairie et une enquête publique réalisée.

L'enfouissement des réseaux a déjà débuté et est réalisé à 40 %.

Le début des travaux de requalification est envisagé en Avril 2008 pour une durée prévisionnelle de 9 mois.

M. MARRADES des services techniques indique qu'il est possible qu'à certaines phases de travaux, selon les sociétés retenues, la rue soit complètement inaccessible, même pour les véhicules des riverains.

OBSERVATIONS ET AVIS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS

Sur le parti général

Les associations constatent que la majorité des réflexions sur le sujet, émises depuis de nombreuses années ont été prises en compte dans l'étude.

L'aspect qualitatif du projet correspond dans l'esprit aux attentes des riverains, même si des aspects fonctionnels et techniques devront être retravaillés. Cependant, les associations ne peuvent se prononcer au nom de chaque riverain et il est donc positif qu'une enquête publique soit programmée.

Sur le fonctionnement de la rue

L'accessibilité des trottoirs est notablement améliorée par le projet en favorisant un côté de la rue pour les piétons. Mais au droit de certains décrochements de bâtiment, le trottoir reste presque inexistant. Il est souhaité d'avoir au moins une unité de passage (passage d'une personne minimum), même aux rétrécissements, quitte à décaler les stationnement situé du côté opposé.

De même, il faudra prévoir côté stationnement, des potelets pour empêcher les véhicules stationnés de coller aux façades, car dans la partie de la rue où les travaux sont déjà réalisés mais les potelets par encore posés, certains riverains ne peuvent pas ouvrir leurs volets et difficilement sortir de chez eux.

Les AVV notent que rien n'est physiquement prévu pour ralentir les véhicules, hormis un panneau « 30 ». La Mairie et EGIS indiquent que des dos d'ânes sont bruyants pour les riverains et le système de chicane a été écarté en raison d'une part du passage des bus et d'autre part pour éviter aux piétons plusieurs traversées. Par ailleurs, le traitement visuel de la chaussée devrait inciter au ralentissement.

Pour la partie de rue après la rue de Reinebourg, il faut réétudier la zone de Massabielle, car le stationnement proposé n'est pas satisfaisant. Il y a en effet souvent des regroupements sur le trottoir et il n'est pas logique de leur faire traverser la rue.

Pour des raisons esthétiques, il serait souhaitable de veiller à éviter l'alignement uniforme de potelets d'un côté et de voitures de l'autre.

Sur l'assainissement

Bien que la rue soit drainée et collecte les toitures de la rue Auguste Rey, ce qui améliorera la situation actuelle, les associations rappellent que la rue subit à chaque pluie d'orage le ruissellement des rues descendant de la forêt avec des dégâts pour les habitations, et notent l'absence de prise en compte de ce point dans le projet.

Il est souhaité l'étude de bacs de rétention ou de caniveaux traversant importants, au bas de la rue de la Croix Saint-Jacques, ruelle de l'Eglise, ruelle Pinson, ruelle à Perette.

Le dimensionnement des avaloirs serait peut-être à revoir sur la zone venant d'être réalisée.

Dans le même esprit la pente en travers de la chaussée a été dimensionnée au minimum (2,5%). Tout en conservant cette pente pour le trottoir (car plus confortable), on pourrait accentuer la noue vers le caniveau central pour éviter la remontée d'eau vers les pieds de façades en l'absence de dénivelé de trottoir.

Sur le chantier

Les riverains s'inquiètent des désordres qui pourraient être occasionnés aux habitations par les travaux et signalent que les travaux d'enfouissement ont déjà donné lieu à des problèmes en limite de propriétés, du fait de la nature sablonneuse du sol.

Ils souhaitent qu'un référé préventif soit réalisé en amont des travaux, pour éviter tout litige ultérieur.

La Mairie précise qu'un constat d'huissier a déjà été réalisé sur l'ensemble des façades de la rue Auguste Rey et que les travaux prévus sont des travaux de surface.

Les AVV répondent qu'il serait préférable d'étendre le constat aux structures des habitations, le drainage des eaux de source risquant de modifier l'assise des ouvrages.